

BAC PRO MÉTIERS DE L'ACCUEIL

DIPLÔME NIVEAU 4

DURÉE	En centre : 12 à 24 mois en fonction du statut du candidat.	TARIF	Plusieurs dispositifs de financement sont accessibles selon les critères de prise en charge de chaque OPCO.
SITES	Laxou, Nancy, Lunéville, Longwy, Jœuf, Blénod-lès-Pont-à-Mousson	CONTACT	03 83 85 61 20 - cfa@eesc.fr
DATES	Dans le cadre d'une formation diplômante de l'Éducation Nationale : en fonction des dates d'examen définies par le Rectorat.		

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un CAP ou BEP.

ACCÈS

Dans le cadre d'une formation diplômante de type Éducation Nationale, l'accès se fait en fonction des dates d'examen définies par le Rectorat.

EFFECTIF

Dans le cadre des dispositifs de formation en alternance, les effectifs se situent entre 12 et 25 participants.

OBJECTIFS

▶ Le titulaire du Bac métiers de l'accueil participe à des activités : administratives, commerciales et de logistique légère. Il informe, oriente et conseille le public en présentiel et/ou à distance. Il assure des relations commerciales et des relations internes avec les services de l'organisation et externes avec les prestataires de services. Le métier

requiert une maîtrise des différents équipements mis à sa disposition : outils numériques, logiciels bureautiques systèmes d'information internes et externes. Même s'il est amené à prendre des initiatives, l'accueil est souvent régi par des procédures, des chartes et des protocoles.

PROGRESSION PÉDAGOGIQUE / BLOCS DE COMPÉTENCES

Bloc 1

▶ Gérer l'accueil multicanal à des fins d'information, d'orientation et de conseil

Bloc 2

▶ Gérer l'information et des prestations organisationnelles

Bloc 3

▶ Gérer la relation commerciale.

PLATEAUX TECHNIQUES

▶ Des salles informatiques équipées de l'ensemble des logiciels nécessaires à l'apprentissage des

techniques professionnelles et bénéficiant d'une connexion internet

SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

▶ Après avoir validé ce diplôme de niveau 4, les candidats pourront monter en qualification en poursuivant leur formation en BTS.



PUBLIC

- Cette formation est ouverte à tous les types de publics :
- ▶ Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
 - ▶ Alternant en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
 - ▶ Personnes en reconversion et salarié suivi dans le cadre du CEP.
 - ▶ Étudiants.

ADMISSION

- ▶ Organisation de réunions d'informations collectives, présentation du dispositif.
- ▶ Évaluation de la maîtrise des compétences socle via un test de positionnement afin de valider l'entrée dans tout dispositif qualifiant.
- ▶ Analyse du parcours individuel (dernière classe fréquentée, diplômes validés...) suivie d'un entretien de motivation.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES MOBILISÉS

- ▶ La formation s'appuiera sur l'alternance d'apports théoriques, d'analyses de cas, de partages d'expérience et de réflexions collectives. Pédagogie active et participative, jeux de rôles, discussions, mises en situations professionnelles, simulations orales et études de cas pratiques.
- ▶ Organisation des enseignements selon un découpage progressif des connaissances. En fonction du statut du stagiaire, la formation se déroulera à temps plein ou à temps partiel et selon un mode 100 % présentiel, mixte ou à distance.

ENCADREMENT ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Nos responsables pédagogiques et formateurs sont des professionnels reconnus dans leur métier, maîtrisant les compétences techniques des métiers visés par nos dispositifs de formation.
- ▶ Nos intervenants sont diplômés de l'enseignement supérieur dans les disciplines générales en capacité de mettre en place un suivi individualisé.
- ▶ Nos formateurs ont suivi des dispositifs de formation de formateurs spécialisés dans les techniques propres à l'insertion socioprofessionnelle.
- ▶ Nos équipes comptent également un référent en charge de la mobilité internationale ainsi qu'un référent handicap.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Après le positionnement et/ou l'entretien initial, des évaluations intermédiaires de contrôle d'acquisition des compétences permettront à l'équipe d'évaluer les acquis et de mesurer les progrès de chacun et son degré d'autonomie par rapport aux compétences nouvellement acquises.
- ▶ Le cas échéant, le contrôle en cours de formation (CCF) et/ou les épreuves de certification finales viendront sanctionner le dispositif de formation.